



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2019, tenue au 819, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 12 novembre 2019 à 16 h 12.

Sont présents :

Lauréanne Daneau – Environnement Mauricie (Environnement)
Robert Lanouette – Citoyen (Voisinage)
Guy Simon – Municipalité de Champlain (Municipal)
Pierre Tardif – RGMRM¹ (Exploitant)
Rémi Gagnon – Diana Food (Organisme local)
Christian Gendron – MRC des Chenaux (Municipal)

Invités :

Stéphane Comtois – RGMRM (Exploitant)
Patrick Milot – Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel, puis en fait la lecture à voix haute. Le point varia demeure ouvert.

Il est proposé par M. Gagnon et appuyé par M. Lanouette d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 MAI 2019

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 mai 2019.

¹ Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Tardif d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2019

7.1 Avis de non-conformité de 2018 concernant des travaux en cours

Il y a eu des corrections, mais depuis, il y a des soubresauts. Il est donc toujours en actif, malgré les travaux d'empierrement.

8.2 Travaux de MATREC

L'aménagement de la cellule B se fera en trois étapes, dont une portion s'est faite en 2018.

11.2 Accès des écocentres pour les ICI² pour les CRD³

Y a-t-il d'autres écocentres qui peuvent permettre aux petits ICI d'y avoir accès, à l'instar de Saint-Étienne-des-Grès ?

Cette question a été abordée lors du dernier lac-à-l'épaule de la RGMRM, parmi les options envisagées, il y a celles de donner accès aux écocentres de Shawinigan et Trois-Rivières (secteur Cap-de-la-Madeleine). Aucune décision n'a encore été prise. L'enjeu en est un de tarification.

Celui de Champlain n'est pas encore considéré. L'enjeu pour Champlain est que le contrat avec MATREC ne permet pas d'avoir un tarif préférentiel, les ICI doivent payer le 150 \$ / tonne. L'écocentre de Champlain est susceptible d'être rebâti prochainement.

11.3 Visite du LET de Champlain des membres du comité de vigilance (juin 2019)

Environ 5-6 personnes y ont participé et l'activité a été appréciée par les membres du comité.

5. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

L'arrivée des matières va bien (20-25 camions par jour), malgré la fermeture de certaines routes, ce qui a pour effet d'augmenter la circulation au village de Champlain et sur la route Sainte-Marie.

Une journaliste du Nouvelliste a interpellé la municipalité de Champlain pour savoir sa réaction du fait que le LET de Champlain reçoit des sols contaminés, vérifiant si les sols de l'usine de la BELGO s'y retrouvent. Le règlement permet au LET de recevoir des sols de types A-B, mais le B-C est utilisé pour le recouvrement journalier. Il y a un contrôle de qualité fait sur les sols (HAP et métaux), en conformité avec la réglementation. Les sols doivent être perméables. La

² Industries, commerces, institutions

³ Matières issues de la construction, rénovation et démolition

grande majorité des sols reçus au LET de Champlain viennent de Québec. Les sols du site de la BELGO sont acheminés au site de Chicoutimi.

Ajout de Patrick Milot (MATREC), suite à la rencontre : Le LET de Champlain, reçoit des sols contaminés AB et BC, en conformité avec le REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles). Les sols contaminés AB sont stockés pour être utilisés comme matériaux de protection sur la membrane lors des travaux de recouvrement final. Les sols BC sont stockés et utilisés comme matériaux de recouvrement journalier dans le cadre des opérations d'enfouissement quotidiennes de Matrec. Les contaminants les plus fréquents sont les HAP, HP C10 - C50 et les métaux. De plus, l'entreprise GFL procède à un contrôle sur les sols contaminés reçus (analyse chimique, conductivité hydraulique et perméabilité) selon la fréquence établie par l'article 42 du REIMR et consignée au registre, qui est disponible pour consultation par le MELCC.

Suite à une vérification auprès du responsable des dossiers de sols contaminés pour GFL, il s'avère que les sols provenant de la Belgo de Shawinigan ne sont pas pris en charge par GFL. Selon l'information reçue, l'entreprise Sanexen aurait obtenu le contrat et Matrec n'a pas d'information quant au lieu de livraison des sols.

6. LIMITATION ANNUELLE DE LA RÉCEPTION DE TONNAGE

6.1. Suivi de la demande d'augmentation du tonnage

Le MELCC a émis le décret pour l'augmentation du tonnage. La demande de certificat d'autorisation (CA) a été déposée. Un analyste du MELCC est venu voir le site et l'opérateur s'attend à ce que le CA soit délivré avant Noël.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN ET AVIS DE NON-CONFORMITÉ

7.1. Avis de non-conformité

Un seul avis a été émis autour de juillet-août au sujet de l'accumulation de l'eau au pied des déchets (4 mètres). Une rencontre avec le MELCC a eu lieu et un plan d'action (ex. : pompage, arrêt du traitement des eaux usées de Diana Food) a été déposé et approuvé par le MELCC. Avec les pluies abondantes de l'automne, les gains ont été perdus. L'opérateur a espoir que le tout sera réglé au plus tard le 31 décembre. Le traitement des eaux accumulées fonctionne malgré tout, il n'y a donc pas de rejet non conforme dans l'environnement.

Les eaux usées de Diana Food sont acheminées à Saint-Hyacinthe, ce qui crée un climat d'inquiétude auprès des employés, car la situation a un impact sur la rentabilité de l'entreprise. Il y a une confusion à savoir à qui revient la responsabilité entre l'opérateur et la RGMRM pour reprendre le contrôle de la situation.

Un membre du comité trouve la situation inquiétante et veut savoir ce qui sera fait. Le président du comité rappelle que le rôle du comité de vigilance est de s'assurer que les mesures et interventions soient prises de manière à régler la situation.

Une firme d'experts (Tétra Tech) a été mandatée pour évaluer les équipements. Une réponse est attendue au début de décembre. À la suite des recommandations, les ajustements seront envisagés.

Un membre rappelle que le comité souhaite avoir accès à ces avis, aux décrets et aux interventions mises en œuvre par un accès via l'intranet dès que c'est possible et que dans le cas présent, cela n'a pas été fait. Stéphane Comtois fera la vérification auprès du greffier de la RGMRM pour comprendre pourquoi et rappelle que le conseil d'administration doit avoir reçu ces documents avant qu'ils puissent être partagés au comité de vigilance.

[Départ de monsieur Christian Gendron]

8. TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS MAI 2019 ET À RÉALISER SUR LE SITE

8.1. Travaux réalisés par la RGMRM

Un membre mentionne que les souches laissées suite aux travaux de déboisement de part et d'autre du chemin d'accès sont anormalement hautes et demande si le travail va être finalisé. L'exploitant confirme que oui.

8.2. Travaux réalisés par Matrec

La cellule A a été recouverte etensemencée.

9. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Le CA pour l'augmentation de la capacité est attendu pour Noël.

10. VARIA

Patrick Milot mentionne que lors de la prochaine réunion, il se peut qu'une autre personne soit désignée pour représenter l'opérateur, considérant qu'il assume la direction de manière intérimaire.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le 12 mai 2020 à 17 h, à l'Hôtel-de-ville de Champlain.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

17 h 25

ADOPTÉ.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain